

Législature 2017 - 2021

N° 51

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 23 mai 2018**

Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 275'000.00 TTC pour l'installation de containers enterrés et de poubelles, ainsi que divers travaux d'installation de compacteurs, dans les diverses localités de la Commune

1. Introduction

Un nouveau système de gestion des ordures ménagères a été aménagé pour l'ensemble de la Commune au 1^{er} janvier 2018. Suite au passage à la taxe au poids ou à l'ouverture, les divers lieux de collectes équipés de containers à roulettes ont été démantelés.

Cela a pour conséquence que certains villages de la Commune n'ont plus d'emplacement où déposer leurs ordures ménagères à proximité immédiate de leur domicile. Le Conseil communal, après discussions avec la Commission de la nouvelle déchetterie et des containers enterrés, propose d'installer des containers enterrés dans diverses localités de la Commune, afin de permettre aux citoyens de déposer les ordures ménagères près de leur lieu d'habitation. De même, un manque de poubelles pour déchets urbains et canins a été constaté dans divers villages fusionnés.

2. Objet du message

Le Conseil communal propose d'implanter dans les villages de Franex, Montborget, La Vounaise, Vuissens, Morens, Autavaux, Montbrelloz et dans le hameau de Les Planches un container enterré, en se basant sur les modèles posés en Ville d'Estavayer-le-Lac et à Font. Les containers enterrés seront équipés d'une écluse de 35 litres et d'un contrôle d'accès.

Pour les villages de Bussy, Forel, Rueyres-les-Prés et Murist, il est prévu de garder les compacteurs existants, moyennant quelques travaux d'installation (génie-civil et électricité). A Forel, le compacteur sera déplacé à la déchetterie de Vernay.

Différentes poubelles seront également commandées et installées dans les villages pour diminuer le littering et mettre à disposition des moyens pour ramasser les déjections canines. La pose de ces dernières sera effectuée par le Secteur de la Voirie.

Les emplacements des containers enterrés et des poubelles ont été validés par la Commission de la nouvelle déchetterie et des containers enterrés et celle-ci trouve la proposition de maintenir les compacteurs dans les villages judicieuse.

3. Devis

Le devis des travaux se présente de la manière suivante :

Travaux de génie civil (containers)	CHF	80'000.00
Fourniture de 8 containers enterrés	CHF	80'000.00
Système de contrôle d'accès	CHF	28'000.00
Fourniture de poubelles et Robidog	CHF	16'000.00
Génie civil pour compacteurs	CHF	25'000.00
Alimentation électrique pour compacteurs	CHF	14'000.00
Divers et imprévus	CHF	12'000.00
Total	CHF	255'000.00
TVA 7.7 % arrondie	CHF	20'000.00
Total TTC	CHF	275'000.00

4. Financement

Le montant de CHF 275'000.00 sera financé en partie par un prélèvement sur la réserve « ordures ménagères » qui présente un solde de CHF 223'520.09 au bilan au 31 décembre 2017.

Le solde de CHF 51'479.91 sera financé par l'emprunt et amorti au taux usuel de 15% selon l'article 53b ReLCo. En comptant un taux d'intérêts raisonnable de 2%, la charge financière annuelle sera d'environ CHF 8'751.00 qui sera portée à charge du dicastère du Domaine public, dans le chapitre « déchetterie et ordures ménagères » (720).

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit de CHF 275'000.00 TTC pour l'installation de containers enterrés et de poubelles, ainsi que divers travaux d'installation de compacteurs, dans les diverses localités de la Commune.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 30 avril 2018.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Dominique Aebischer, Dicastère du Domaine public

Annexe : -Rapport de la Commission

Rapport de la Commission « Nouvelle déchèterie / Containers enterrés »

Membres de la commission

Pour le Conseil général

M. Serge Thorimbert – PDC – président
M. Nicolas Schmutz – PLR
M. Damien Gaillet – PS
M. Claude Sambou – UDC
M. Alexandre Rey – Groupe Indépendant
M. Fabrice Pillonel – Groupe BMR
M. Carlo Bonferroni – Groupe Vernay
M. Francis Duruz – Groupe Murist/Vuissens

Pour le Conseil communal

M. Dominique Aebischer

Pour le service de l'Edilité

M. Pierre Schwarzentrub

Secrétariat

Mme Eliane Gomonet

Séances

Sous cette nouvelle législature, la commission s'est réunie à 4 reprises:

- | | |
|------------|---|
| 04.07.2017 | Situation des containers enterrés – Le futur de nos déchèteries – Règlement des déchets |
| 31.08.2017 | Présentation du projet Goutte et convention par M. Bernard Grandgirard, directeur de RG Récupération SA – Présentation poubelles « Robidog » et situation dans les villages et à Estavayer-le-Lac |
| 30.11.2017 | Avenir des déchèteries dans les villages – proposition sur les emplacements des containers enterrés dans les villages |
| 25.04.2018 | Containers enterrés dans les villages – « Robidog » et poubelles dans les villages – Compacteur Vernay – Etat des lieux des containers enterrés à Estavayer-le-Lac et Font – Bilan de la déchèterie régionale |

La commission a travaillé en plusieurs étapes.

Depuis la fusion au 1^{er} janvier 2017, il restait un travail important à réaliser dans la gestion des déchets dans les villages de la nouvelle commune. Dans un premier temps, pour la commission, l'égalité de traitement entre Estavayer-le-Lac et les villages semblait primordiale. C'est à cette tâche que la commission s'est affairée durant ces derniers mois. Grâce à l'apport des nouveaux membres de la commission, nous avons rapidement compris les besoins des villageois quant à la gestion de leurs déchets.

La seconde étape de travail de la commission concerna la déchèterie communale. La déchèterie d'Estavayer-le-Lac prévue pour 5000 habitants accueillait lors de la fin de son exploitation plus de 9500 usagers. Que faire avec ce que l'on avait dans notre commune ? Devions-nous tout centraliser, conserver l'existant ou partir dans la déchèterie régionale qui se développait à Sévaz ? C'est un mix de tout cela qui est ressorti des travaux de la commission.

L'étape suivante de notre travail consista à analyser le réseau des poubelles et des « robidogs » et distributeurs de sachets pour ces derniers. Des emplacements situés dans les villages furent proposés par les membres concernés de la commission.

La dernière phase de notre travail, encore à venir, nous permettra d'actualiser les différents règlements concernant la gestion des déchets. Actuellement, nous nous référons au règlement de Vuissens.

Historique de la gestion des déchets

Situation actuelle : population de la Commune d'Estavayer 9453 hab. (31.12.2017), quantité de déchets 1285,44 T (avec Lully, soit 121,3 kg / hab.)

1. La gestion des déchets urbains

1.1 Les containers enterrés

La situation actuelle de la gestion des déchets urbains est en phase terminale sur la ville d'Estavayer-le-Lac et de Font, malgré quelques problèmes de mise en route (cf. Journal d'Estavayer no. 5). L'analyse des besoins réalisée par la commission montre que les villages fusionnés sont également demandeurs de facilités d'évacuation de leurs déchets.

La quantité de containers nécessaire : Chaque membres de la commission a fait part des nécessités constatées dans son village. De ce constat, il ressort que nous avons besoin de 8 containers enterrés.

L'emplacement : Un container enterré sera installé dans chaque village soit :

Franex vers l'arrêt de bus / local du feu

Montborget à la croisée vers l'arrêt de bus

La Vounaise au carrefour de la route Montborget/Murist vers l'arrêt de bus.

Vuissens vers le local du feu. Actuellement un compacteur provisoire est situé sur la propriété de M. Ménétrey. Ce compacteur sera enlevé.

Morens vers l'ancienne administration communale

Autavaux vers la station de pompage, ancien arrêt de bus

Montbrelloz sur la « Place jaune » en gravier

Les Planches vers le dépôt communal après l'arrêt de bus

La contenance : ces containers auront une capacité de 5 m³, ce qui correspond à 6 containers à roulettes de 800 L. Ils seront équipés d'une écluse d'introduction de 35 L avec contrôle d'accès électronique.

1.2 Les compacteurs et déchèteries villageoises

Les compacteurs installés dans les villages de Bussy, Rueyres-les-Prés et Murist seront conservés en l'état. Le compacteur situé à Forel sera déplacé vers la déchèterie de Vernay. Comme dit plus haut, celui de Vuissens sera enlevé.

Bussy, le compacteur de 15 m³ situé à la déchèterie est apprécié par la population.

Rueyres-les-Prés le compacteur de 15 m³ situé à côté de la déchèterie connaît des problèmes d'électricité. Ceux-ci seront résolus par l'installation d'une ligne de 16 A.

Murist le compacteur de 25 m³ continuera d'être exploité comme actuellement. La nappe phréatique peu profonde est un problème sérieux pris en compte pour la non installation d'un container enterré.

Forel le compacteur actuellement en service dans ce village, sera déplacé à la déchèterie de Vernay. Des travaux de génie civil seront nécessaires pour l'installation de cet objet.

Comme dit plus haut, un mix a été trouvé pour la gestion de ces déchets. En plus de l'installation des containers enterrés et de l'utilisation des compacteurs existants, les déchèteries villageoises sont maintenues en l'état. Nous avons rapidement constaté que le maintien des déchetteries dans les villages était important pour les citoyens.

2. Le réseau des poubelles, des « robidogs » et des distributeurs de sachets

2.1 Les poubelles publiques

Le littering est un fléau actuellement. Pour pallier ce problème, des poubelles publiques seront installées à divers endroits sur les passages souvent empruntés par les promeneurs dans les villages. 16 poubelles ainsi que leurs socles seront posées par le personnel de la voirie dès l'automne 2018.

2.2 Les robidogs et distributeurs de sachets à crottes

Les poubelles à crottes, usuellement dénommées « robidog » seront également installées à divers endroits dans notre belle campagne. En effet, il faut savoir que les sachets de crottes pour chiens peuvent/doivent être déposés dans les poubelles publiques. De ce fait, en plus des 17 « robidog », 12 distributeurs de sachets seront fixés sur ces derniers.

3. Coût de l'investissement

Le devis des travaux se présente de la manière suivante :

Travaux de génie civil (containers)	CHF	80 000.00
Fourniture de 8 containers enterrés	CHF	80 000.00
Système de contrôle d'accès	CHF	28 000.00
Fourniture de poubelles et Robidog	CHF	16 000.00
Génie civil pour compacteurs	CHF	25 000.00
Alimentation électrique	CHF	14 000.00
Divers et imprévus	CHF	12 000.00
Total	CHF	255 000.00
TVA 7.7 % arrondie	CHF	20 000.00
Total TTC	CHF	275 000.00

4. Règlement d'exécution pour la gestion des déchets

- 4.1 Le prochain travail de la commission sera d'actualiser le document concernant la mise en application des directives concernant les déchets.

Conclusions de la commission

La commission, dans son intégralité, soutient totalement l'objet proposé par le conseil communal car, au vu du développement constant et rapide de Commune d'Estavayer la nécessité d'une gestion efficace des déchets s'impose.

Estavayer-le-Lac, le 23.05.2018

Pour la commission

Serge Thorimbert